

LE TRI PLUS FACILE : LES CONSIGNES EN IMAGE !

POUR LES **EMBALLAGES EN PLASTIQUE ET EN CARTON**, VOUS TRIEZ DEJA :

- Les bouteilles et les flacons en plastique
- Les petits cartons d'emballage, type boîte de céréales et de biscuits...
- Les emballages liquides alimentaires type briques de lait, et briquette de jus de fruits ou crème fraîche



+

A partir du **1^{er} janvier 2023**, vous trierez en plus :

- Les sacs et sachets en plastique
- Les barquettes alimentaires en plastique
- Les films alimentaires en plastique
- Les pots en plastique (ex : yaourt, crème fraîche...)
- Les tubes en plastique (hygiène ou alimentaire)



POUR LES **EMBALLAGES EN METAL**, VOUS TRIEZ DEJA

- Les canettes de sodas
- Les boîtes de conserve
- Les bouteilles de sirop
- Les barquettes en aluminium



- Les aérosols (bien vidés)
- +



A partir du 1^{er} janvier 2023, vous trierez en plus :

- Les capsules de café
- Les capsules de bouteilles
- Les couvercles des pots et bocaux
- Les tablettes (vides !) de médicaments



**ET COMME HIER, TOUS LES PAPIERS SE TRIENT
MAIS EN MELANGE AVEC LES EMBALLAGES EN
PLASTIQUE, METAL ET CARTON**



Tous vos emballages ménagers et vos papiers se trient ensemble et en vrac directement dans le bac jaune ou conteneur de tri ! Pensez à bien les vider sans les laver. Il est aussi important de bien les séparer les unes des autres (ne pas imbriquer) pour garantir leur parfaite récupération.



LES EMBALLAGES EN VERRE CONTINUENT DE SE TRIER A PART

Le verre des bouteilles, des flacons, des bocaux, des pots de confiture doit toujours être déposé dans des colonnes à verre spéciales.

Leurs bouchons et capuchons en plastique ou en métal sont à trier dans la poubelle jaune !

